

AVIS APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊTS

Dispositif d'Admission Directe Non Programmée (ADNP) des Personnes Âgées

Date limite de dépôt des dossiers : 12 septembre 2025

1. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI)

Le présent appel à manifestation d'intérêts a pour objectif la mise en œuvre territoriale de parcours d'admissions directes non programmées pour les personnes âgées, en articulation avec les services d'accès aux soins (SAS).

Tous les établissements de santé, publics ou privés, disposant d'une activité MCO, assurant ou non une prise en charge de soins en urgence peuvent participer à la mise en place de ces parcours territoriaux d'admissions directes non programmées pour les personnes âgées.

2. Activités du dispositif d'Admission Directe Non Programmée (ADNP) des Personnes Âgées

Sur la base d'une incitation financière, les activités attendues des établissements de santé candidats sont les suivantes :

- I. Mise en œuvre de ce dispositif au moyen de l'identification des mesures de structuration de ces parcours ;
- II. Mise en place et recueil d'indicateurs de résultats quantitatifs et qualitatifs ;
- III. Réalisation d'un bilan opérationnel de ces parcours.

3. Financement

Le financement relatif aux parcours d'admissions directes non programmées pour les personnes âgées se traduit par l'allocation aux Agences de Santé de crédits d'aide à la contractualisation reconductibles (AC), à hauteur de 110 millions € au niveau national. Ces crédits sont intégrés dans les dotations régionales allouées chaque année aux Agences de Santé. Le plafond de l'enveloppe est fixé à 220 000 € par projet.

4. Modalités de sélection

L'analyse et l'instruction des dossiers de candidature seront réalisées dans le cadre d'une commission de l'Agence de Santé.

Les instructeurs pourront, lors de la phase d'instruction, demander aux établissements candidats des compléments d'information.

Une décision portant autorisation ou refus de financement sera notifiée individuellement aux établissements candidats.

5. Complétude et modalités de dépôt des dossiers

Le dossier de candidature complet doit impérativement comporter :

- Un projet descriptif ;
- Un budget détaillé du projet ;
- Une lettre d'intention ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- La fiche INSEE comportant le numéro SIRET.

Le dossier complet doit être adressé par courriel à l'adresse suivante :

ars971-derb@ars.sante.fr

au plus tard le 12 septembre 2025 à 18h00.

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai sera automatiquement rejeté.